

## DEFINIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Edwin ZACCAÏ

### Résumé

L'expression « développement durable » peut être employée à la fois comme un tout, et se rencontrer de manière diffuse, à travers des références à la durabilité. En tant qu'ensemble elle se présente comme une notion particulière, basée entre autres sur des définitions spécialisées. Séparée en ses deux termes, elle offre une plasticité, une possibilité de s'insérer dans une série de champs, via l'adjectif « durable ». Ce dernier est utilisé parfois de façon floue, sachant que le fait de durer paraît un faible critère régulateur d'une situation ou d'une évolution. Par ailleurs, le mot « développement » attire souvent moins l'attention que le terme « durable » dans les discussions sur la notion étudiée, alors qu'il comporte une polysémie remarquable. Comment résoudre dès lors le problème du cadrage, ou des termes de référence ?

### Mots-clés

développement durable, concept, environnement, politique

### Summary

*The expression « sustainable development » may be use as a whole but also as a spread idea in references to sustainability. As a whole, it is a peculiar notion grounded on specialised definitions. Split in two terms, it offers an opportunity to fit into different fields. The French term « durable » is used sometimes in a hazy way because « to last » seems to be a weak characteristic of a situation or an evolution. Even though the term « development » is also polysemous, it focuses less attention. How then, to solve problems of positioning or of relevant terms?*

### Key Words

*sustainable development, concept, environment, policy*

Pourquoi des définitions ? Les présenter, les discuter, n'obéit pas seulement à un réflexe académique : « le développement durable » a bien des effets en tant que notion, proclamation. Nous prendrons comme point d'entrée une rencontre « naïve » de l'expression, pour envisager les premières questions qu'elle suscite. Ces questions nous guideront vers des niveaux plus profonds, nécessitant le recours à des références. Il peut être intéressant de les multiplier. En effet, l'un des enjeux de l'emploi de la notion est généralement sa présentation à partir de tel ou tel courant, alors que précisément nous cherchons ici à introduire un ensemble. Nous verrons aussi apparaître quelques polysémies et contradictions introduisant à des analyses ultérieures.

### I. PRELIMINAIRES

L'expression « développement durable » est la traduction actuellement la plus courante des termes

anglais « *sustainable development* ». Plusieurs points sont à discuter en liminaire si l'on veut éclaircir cette notion.

#### A. Expression et termes distincts

Tout d'abord, l'expression peut être prise comme un *ensemble*, mais on trouve aussi l'adjectif « durable » utilisé *séparément* : « Consommation durable », « agriculture durable »... On raffine parfois la référence à la durabilité, en parlant par exemple de développement « économiquement durable », ou « écologiquement durable ».

L'expression peut donc être employée à la fois comme un tout, et se rencontrer de manière diffuse, à travers des références à la durabilité. En tant qu'ensemble, elle se présente comme un concept particulier qui se base sur des définitions spécialisées. Séparée en différents termes, elle offre une plasticité, une possibilité de s'insérer dans une série de champs, via l'adjectif « durable ». De cette façon,

elle permet une compréhension de bon sens, puisque les termes « développement » et « durable » sont courants. Cette caractéristique joue certainement un rôle dans la diffusion de cette notion. Son aspect intuitif la rend largement accessible, tandis que sa facette plus « technique » la fait référer à des travaux d'ordres institutionnel et scientifique. Par le premier aspect, il est possible de se l'approprier dans un champ non spécialisé, en particulier dans l'opinion publique. Par le second, elle appartient aussi au domaine des experts de tout poil. Les compréhensions entre ces deux plans ne sont pas nécessairement homogènes.

## B. Sustainable / Durable

Le second point à examiner concerne évidemment l'adjectif « durable », ou « *sustainable* ». Le mot français « durable » se traduit généralement en anglais par « *durable* » ou « *lasting* », et non par « *sustainable* ». Néanmoins, les différences ne sont pas fondamentales. Le mot « *sustainable* » se traduit en effet par « viable, tenable, durable ». Un spécialiste du « *sustainable* », l'économiste D. Pearce, estime pour sa part : Le terme « *sustainable* » n'est pas ouvert à beaucoup de discussion, il signifie « *enduring* » et « *lasting* » et « *to keep in being* » (1999, p. 69). Ce qui est donc très proche de « durable ».

Bien que le mot « soutenable » existe en français, il signifie plutôt « défendable », dans le sens d'une opinion, d'un raisonnement, qui peut être soutenu pour des raisons plausibles. Ce sens ne correspond donc pas bien à « *sustainable* ».

Les premières traductions de « *sustainable development* » en français utilisaient les termes « développement soutenable ». La traduction du *Rapport Brundtland* par des auteurs canadiens, qui employèrent cette expression a contribué à la répandre. Elle est toujours employée aujourd'hui, mais moins souvent que « développement durable ». Elle suppose donc une autre nuance au mot « soutenable » que sa signification habituelle en français. Le mot « durable » a l'avantage d'être un mot courant, qui permet de mieux populariser le « *sustainable development* » que le néologisme « développement soutenable ». A l'inverse, ce dernier pointe vers une formule plus innovante, plus spécifique.

Le mot « insoutenable », pour sa part, signifie « qu'on ne peut soutenir, défendre », mais aussi « qu'on ne peut supporter, endurer (intolérable) ». Certains auteurs utilisant ce dernier sens pour évoquer l'insoutenabilité qui peut être écologique, mais aussi humaine du développement, avec une connotation éthique, préfèrent l'expression « développement soutenable » (Harribey, 1998, pp. 11-18 ; Lipietz, 1999, p. 20).

En allemand ou en néerlandais, l'adjectif utilisé pour traduire « *sustainable development* » se réfère également à la durabilité (« *nachhaltig* » : durable, tenace, persistant, « *duurzaam* » : durable, stable, solide).

Certaines sources, dont l'UNESCO, emploient en outre, mais c'est plus rare, l'expression « développement viable ». Le mot « viable » est en effet utilisé régulièrement hors du contexte du développement durable pour traduire le terme « *sustainable* », par exemple pour parler d'un système financier viable, ou d'un projet viable. Pour I. Sachs (1997, p. 20), viable est la traduction « la moins mauvaise » de l'anglais « *sustainable* ». Il est vrai que ce terme renvoie à la vie (nature, homme), en même temps, mais de façon dérivée, qu'à des systèmes. Pour N. Gouzée (1995, p. 189) « soutenable » recouvre en fait deux contenus sémantiques : « viable » parce que compatible avec les contraintes d'équilibre entre écosystèmes et besoins humains, et « durable » parce que garant de la permanence de cet équilibre.

Lorsque des expressions telles que « agriculture durable », « production et consommation durables », « villes durables », « tourisme durable », sont utilisées, l'adjectif ne signifie pas seulement que ces activités sont sensées « durer », mais introduit une référence implicite à une série de principes contenus dans le développement durable. Par exemple, une « agriculture durable » visera le respect de l'environnement, l'équité sociale, une alimentation de qualité... Outre le fait qu'elle devrait aussi être durable au sens strict, ce mot est cependant également utilisé hors de son contexte, ce qui mène à des équivoques, puisque le fait de durer *paraît un critère faible*, que ce soit comme norme sociale, économique, ou même écologique. La durabilité est en effet compatible avec des situations *appauvries* (un désert par exemple) ou *inégalitaires* (comme le montre à suffisance l'Histoire).

Remarquons enfin que « *sustainable* » n'est pas « *sustained* ». Ce dernier terme peut être traduit par « soutenu », mais il l'est aussi parfois par « durable », ce qui peut provoquer une certaine confusion. Par exemple, les termes « *sustained economic growth* », employés fréquemment dans des textes officiels, doivent évidemment être traduits par « croissance économique soutenue », et non par « croissance économique durable ». Au-delà des problèmes de traduction, il est évident que *ce qui est soutenu n'est pas nécessairement durable*.

Pour certains, en toute logique (celle de ressources de croissance limitée), « *sustained* » s'oppose même à « *sustainable* ». D'où la proposition selon laquelle le développement durable serait un *oxymore*, terme grammatical signifiant une alliance des contraires, comme dans l'expression « une sombre clarté ». Les oxymores fusionnent des éléments en apparence irréconciliables, mais au-delà de leur valeur poétique ou mystique, quelle

peut être leur cohérence pratique, demandent - à propos du développement durable - des auteurs très critiques par rapport au développement (Rist, 1996 ; Latouche, 1999) ? C'est évidemment une question fondamentale que de mesurer la conciliation possible ou impossible des deux termes composant le développement durable, et nous y reviendrons.

Une autre question qui se pose, plus en amont, est de savoir ce qui explique aujourd'hui *l'attrait de la qualité de durabilité*, ou encore pourquoi cette qualité se doit d'être affirmée. Comme l'exprime I. Stengers (1999, p. 32-33), « la proposition de durabilité semble l'expression de la sagesse la plus élémentaire (...). La nécessité, affirmée par les discours sur le développement durable, d'avoir à « prendre en compte » (la durabilité) a ceci de très intéressant qu'elle pose comme un nouveau défi ce qui aurait dû aller de soi ». En rapport avec cette interrogation, on peut montrer en quoi le critère de durabilité pourrait être recherché comme une réponse, un contrepoint, à de multiples évolutions contemporaines (Zaccai, 2002, pp. 41-72). En même temps, c'est aussi parce qu'il tente de répondre à divers enjeux que sa polysémie, son ouverture, ou son caractère relativement flou, sont produits. Mais d'abord, il nous reste ici, en liminaire, à examiner l'autre terme de l'expression, le « développement ».

### C. Développement

Curieusement, ce mot attire souvent moins l'attention que le terme « durable » dans les discussions sur la notion étudiée, alors qu'il s'avère au moins aussi problématique. Il comporte en effet également une polysémie remarquable, qu'un exemple peut ici illustrer. Au niveau des politiques dites de « développement », ce terme est souvent réservé aux pays dits « en voie de développement », alors que les pays dits « développés », ne font pas officiellement l'objet d'une politique de développement. Par conséquent, le développement durable en tant que projet mondial aura *des résonances différentes* en fonction de ces types de pays.

Très schématiquement, on peut dire que pour les pays dits en voie de développement, c'est plutôt le terme « développement » qui est le plus fort, l'adjectif « durable », venant, avec d'autres, le qualifier. Dans les autres pays, où le développement est moins mis en avant comme projet collectif - d'autant qu'ils sont dits « développés » - le développement durable apparaît comme plus novateur. Il est évident qu'il faut tester plus en détail dans quelle mesure cette constatation se vérifie. Mais il est capital de souligner *toute l'importance des courants du développement*, sur lequel le « développement durable » se greffe, et par rapport auxquels il faudra établir dans quelle mesure il représente une nouvelle figure.

## II. DEFINITIONS INTEGREES

Nous venons donc de voir que les choses se passent un peu comme si le développement durable avançait simultanément sur deux plans. Le premier serait celui d'une référence générale, pour laquelle une compréhension précise n'est pas nécessaire, comme le montrent les emplois du qualificatif « durable ». Le second, qui va aboutir à des formalisations, et à des décisions, comporte certains contenus, plus « experts ». C'est à une première analyse de ces contenus que nous procéderons à présent.

Nous appellerons *définition intégrée* la présentation d'une proposition identifiée au développement durable. Typiquement, il s'agit d'énoncer : « le développement durable est », suivi d'une ou plusieurs phrases supposées capturer sa signification. Nous différencions ce type de définitions, de celles, relativement plus nombreuses, où l'on présente une *série de caractéristiques* que le développement durable est sensé réunir, et qui seront analysées dans un second temps.

### A. Rapport Brundtland

La plus citée des définitions intégrées - et de loin - apparaît au début du second chapitre du *Rapport Brundtland*, chapitre consacré au développement durable (CMED, 1987, p. 51) :

« le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

En outre, cette définition se poursuit de la façon suivante dans le texte :

« Deux concepts sont inhérents à cette notion :

le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

Du même rapport, on peut encore extraire la définition intégrée suivante pour le développement durable :

« un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité » (CMED, 1987, p. 55).

Par rapport à la première définition, cette deuxième conserve le souci des besoins *actuels et futurs*, mais décrit quelque peu des dimensions du changement (on ne parle plus de développement), dans une visée de *coordination* harmonieuse. Notons que « l'harmonie » n'est pas référée ici aux relations de l'homme avec la nature, mais aux rapports entre des processus sociaux.

Il existe d'autres définitions intégrées, bien qu'elles soient peu nombreuses dans les textes officiels. Vraisemblablement du fait de difficultés de trouver un accord restreignant les diverses interprétations, les textes adoptés à la Conférence de Rio (CNUED, 1992a, 1992b) n'en proposent pas de nouvelle, alors qu'ils reprennent de nombreuses caractéristiques et conditions impliquées par le développement durable.

## B. Orientation environnementale

Dans le document *Sauver la planète : Stratégie pour l'avenir de la vie* (UICN, 1991), le développement durable est défini comme

« le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes ».

Cette stratégie a été publiée un an avant la Conférence de Rio, conjointement par l'UICN, le PNUE et le WWF (Zaccaï, 2002, pp. 117-180). Par rapport aux thèmes déjà introduits, nous rencontrons ici une nouvelle composante qui se retrouve dans un certain nombre de définitions ou de caractéristiques du développement durable, celle de *limites naturelles* à respecter par le développement. Une idée semblable a été reprise dans une définition proposée par le Conseil de la Terre - une large fédération d'organisations non gouvernementales actives dans la politique internationale de développement durable - qui proposait la définition suivante pour le développement durable, volontairement ramassée : « **Vivre** équitabement, en accord avec les moyens naturels » (Earth Council, 1997 ; Kalaw, 2000).

## C. Orientations économiques

Des travaux économiques se sont également efforcés de formuler la condition de durabilité du développement sous une forme intégrée. Ainsi chez D. Pearce :

« Le développement durable est facilement interprétable comme un bien-être humain qui ne décroît pas avec le temps » (1991, p. 1). Plus tard, il généralisera : « Il s'agit de la non décroissance de la consommation par tête, ou du PNB, ou de quelque indicateur de développement accepté que ce soit » (1998, p. 70).

La notion de développement durable implique donc une amélioration du sort des générations futures, ou au minimum une non dégradation, une stagnation. « Dans sa synthèse extensive et faisant autorité, John Pezzey (1992) a conclu que la plupart des définitions (*du développement durable*) comprennent la durabilité (*sustainability*) comme l'assurance d'une amélioration (ou tout au moins d'un maintien) de la qualité de la vie, plutôt que seulement de l'existence même de la vie » (Beckerman, 1999, p. 72). Dans ces approches, c'est donc la préoccupation *intergénérationnelle* qui forme clairement la spécificité de

la notion. D'autres définitions d'inspiration économique, ainsi que des réflexions sur les conditions de la durabilité, sont présentées dans Crabbé (1997) et Zaccaï (2002, pp. 241-289).

## D. Discussion

L'examen de ces quelques définitions intégrées nous montre donc qu'elles mettent toutes en relation les activités du présent et du futur dans une recherche d'équilibre (au minimum), et si possible d'amélioration, pour le futur (ce qui est d'ailleurs déjà propre au terme « développement »). Mais au-delà de ce noyau minimal, certaines mettent en évidence le respect de conditions environnementales, d'autres des conditions relatives au développement, et portant tantôt sur la non décroissance, la coordination, l'équité, l'amélioration des conditions de vie, ou sur d'autres aspects encore.

Il est clair que les définitions produites ci-dessus sont en partie déterminées par le *contexte* de leur production. En ce qui concerne la comparaison entre les définitions du Rapport Brundtland et celles de l'UICN, on constate, dans les deux cas, une recherche de conciliation entre une amélioration du développement et certaines capacités de l'environnement. Mais là où l'UICN (de même que le Conseil de la Terre) - d'inspiration environnementaliste - affirme, dans la définition même, des limites à l'environnement, le *Rapport Brundtland* produit une phrase beaucoup plus complexe. Celle-ci signifie en substance qu'il faut s'accorder avec la façon dont notre mode de développement est capable de tirer de l'environnement ce qui peut perpétuer le développement. C'est là une vision de l'environnement qui n'est pas un donné, mais un substrat qui peut faire l'objet de modifications, pour autant que le développement soit maintenu et amélioré. On constate ici combien la problématique de limites éventuelles de l'environnement face au développement (qui font voir à certains le développement durable comme un oxymore) est au cœur de cette question. Par ailleurs, le *Rapport Brundtland*, qui s'inscrit dans une politique de développement de l'ONU se devait de faire une part importante aux revendications sociales, notamment des pays pauvres, d'où la mention en première ligne des « besoins essentiels des plus démunis ».

En ce qui concerne les définitions produites par les économistes cités, on constate que leurs formulations portent exclusivement sur la poursuite du développement, celui-ci pouvant, dans certaines définitions, être identifié au développement économique. Ces formulations impliqueront des conditions pour l'environnement, mais qui ne sont pas signalées dans la définition. Certaines définitions renvoient aussi à des indicateurs de développement, et la question est reportée à ce niveau.

Ce que toutes ces définitions « intégrées » démontrent encore, c'est que la notion de développement durable

implique *un ensemble de conditions, ou de caractéristiques*. Certaines sont incluses dans telle ou telle définition intégrée. D'autres ne le sont pas, mais nous les retrouverons parfois dans la suite des mêmes textes où figurent les définitions. Ainsi par exemple dans la première définition intégrée du *Rapport Brundtland*, l'environnement n'est pas mentionné, mais il réapparaît immédiatement dans les « deux concepts inhérents à cette notion », sans parler du fait que la majeure partie du Rapport y est consacrée.

De sorte que des définitions du développement durable via un ensemble, une énumération explicite, de caractéristiques peuvent en offrir une vue plus complète. De plus, puisque le développement durable a vocation à guider des politiques, il est commode de lister une série de principes qui fourniront des points de référence à cet effet.

### III. COMBINAISON DE CARACTERISTIQUES

#### A. Définitions et caractéristiques

Il se fait que la plupart des caractéristiques mises en rapport avec le développement durable ne lui sont pas individuellement spécifiques, mais se retrouvent aussi dans d'autres champs. C'est plutôt la *combinaison de séries déterminées de principes* (ou parfois d'objectifs) qui va, dans son ensemble, permettre de définir le développement durable ou ses conditions d'application.

Si l'on se base par exemple sur l'analyse de la *Déclaration de Rio* (CNUED, 1992a), ni la protection de l'environnement, ni la participation, ni la croissance économique, ni les responsabilités partagées, parmi d'autres choses, ne sont propres au développement durable, mais c'est leur association, avec de plus la modification des modes de production, le principe de précaution, et d'autres principes encore, qui trace une constellation qui se maintient avec une certaine constance dans les présentations du développement durable issues des travaux de cette conférence.

En mettant en jeu un certain nombre de caractéristiques, de principes, de dimensions, on peut dire aussi que la notion de développement durable *multiplie les niveaux de justification* pour satisfaire à cette démarche. Il ne suffit pas de rencontrer tel ou tel principe (par exemple la protection de l'environnement ou bien un critère économique), il faut rencontrer l'ensemble d'entre eux, ou produire une justification par rapport à ceux-ci.

#### B. Exemples de caractéristiques

Présentons quelques exemples de ces combinaisons de caractéristiques. Comme dans la série de définitions précédentes, on s'apercevra de recoupements et de variantes entre elles, permettant de tracer un certain « paysage » (Godard, 1994 ; 1997a et b) de ces approches.

Revenons, pour commencer, une fois de plus au *Rapport Brundtland*. Outre les différentes définitions que nous avons notées, ses auteurs ont en effet pris soin de préciser qu'il « découle de l'idée de développement durable un certain nombre d'objectifs critiques relatifs aux politiques de développement et d'environnement ». Ceux-ci sont au nombre de huit :

- reprise de la croissance,
- modification de la qualité de la croissance,
- satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau, la salubrité,
- maîtrise de la démographie,
- préservation et mise en valeur de la base des ressources,
- réorientation des techniques et gestion des risques, et
- intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions (CMED, 1987, p. 58).

On repère facilement ici une série d'objectifs issus des politiques de développement proclamées par l'ONU, ainsi que d'autres plus spécifiques. A ce sujet, nous avons déjà noté le caractère mondial et officiel du document qui a conduit à des mixtes de notions de nature à rencontrer une large approbation en particulier entre pays développés et en voie de développement.

R. Lélé dans un article de synthèse (1991, p. 611) énumère les huit objectifs précédents du développement durable, et moyennant l'ajout d'un neuvième, à savoir « rendre le développement plus participatif », il considère : « Cette formulation peut dès lors être considérée comme représentant le « *mainstream* » de la pensée du développement durable ». Il faut cependant remarquer qu'il examine pour ce faire une période qui se situe avant la Conférence de Rio.

M. Jacobs, dans un article de synthèse plus récent (1998, p. 26), soit une dizaine d'années après le *Rapport Brundtland*, énonce six idées clés (*core ideas*) apparaissant à partir d'une analyse des discours concernant le développement durable : « Intégration de l'environnement et de l'économie, Avenir (*Futurity*), Protection environnementale, Équité, Qualité de la vie, Participation ».

Par rapport à l'ensemble précédent, l'orientation semble davantage adaptée aux pays développés. La « qualité de la vie » y apparaît, plutôt que les besoins et la démographie. La mention de « la base de ressources » a disparu au bénéfice de « l'environnement ». En revanche, les références au futur, et à l'équité, qui font le corps de la définition intégrée du développement durable chez Brundtland sont reprises parmi les « idées clés ». Enfin, le point commun explicite des deux séries est l'intégration entre l'environnement et l'économie.

Comme dans la section concernant les définitions intégrées, envisageons également un exemple de définition issue de travaux à orientation plus économique, en utilisant pour ce faire un rapport concernant les

concepts de développement durable et leur opérationnalisation (Crabbé, 1997). L'auteur estime, sur la base d'une large bibliographie, que le développement durable comporte huit caractéristiques principales :

- « C'est le développement et non la croissance qui doit être durable » : il faut donc modifier les indicateurs de développement.
- « Le système socio-écologique est fermé, et le système économique est ouvert » : puisque le système économique s'alimente dans un système physique qui a des limites, il ne peut en être considéré isolément.
- « Complémentarité du « capital naturel » par rapport aux autres facteurs de production » : le « capital naturel » doit être considéré selon des critères particuliers de préservation.
- « Équité intergénérationnelle, spatiale et intragénérationnelle ».
- « Décentralisation des décisions socio-écologiques » : promotion de la participation et de la subsidiarité des décisions.
- « Accroître la valeur de l'environnement dans les décisions socio-écologiques » : pour des raisons d'efficacité, il est nécessaire d'internaliser les coûts écologiques.
- « Allonger l'horizon temporel des décisions ».
- « Appliquer les principes de précaution et d'irréversibilité dans les décisions socio-écologiques ».

On retrouve ici, formulés dans un langage plus technique et d'orientation plus économique, un certain nombre de principes figurant dans l'un ou l'autre des ensembles précédents : qualité du développement, respect de l'environnement (notamment via le « capital naturel »), intégration, équité, participation, prise en compte du futur, principe de précaution. D'autres sont plus spécifiquement liées à des réformes de l'économie avec un objectif de respect de l'environnement.

### C. Définitions et « définisseurs »

On pourrait assez aisément multiplier ces séries de caractéristiques, principes ou dimensions en fonction des sources et des auteurs. On perçoit bien que celles-ci sont - comme dans le cas des définitions « intégrées » - en rapport direct avec les activités et les approches qui sont celles des auteurs et institutions qui les formulent. La notion de développement durable vient donc se greffer sur des conceptions, ou des intérêts existants, et les module de façon à produire des caractéristiques.

Plus précisément, on pourrait peut-être voir dans les conceptions du développement que se font les différents acteurs les clés principales des caractéristiques qui seront retenues par eux. Si le critère de durabilité est relativement défini, une fois que l'on a fixé à quoi il doit s'appliquer, les conceptions du développement sont, en

revanche, plus diverses. Par exemple, retenir comme caractéristique principale la « participation », est certainement en lien direct avec une conception démocratique de celui-ci.

Cependant, dans des travaux sur la notion de développement durable, il existe aussi des justifications de l'apport de telle ou telle caractéristique du développement souhaité à l'objectif de durabilité lui-même. La protection de l'environnement, l'intégration de l'économie, du social, le principe de précaution... peuvent être mis en rapport de façons diverses avec cet objectif.

Mais ces raisonnements sont mouvants, variables. Chez un même auteur, on retrouve tantôt telles ou telles caractéristiques mises en avant, avec des liens entre elles. Les liens conceptuels ne sont pas stabilisés, et ils ne peuvent sans doute pas l'être. Si l'on prend par exemple l'objectif, si important, « d'intégration » des composantes du développement, on ne voit pas en quoi il garantit pour autant la durabilité de celui-ci. Il est possible en effet de faire une place « équilibrée » aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux, sans pour autant que le développement soit durable : tout dépend de l'équilibre choisi. En outre, on peut montrer qu'il existe des conflits potentiels entre différentes caractéristiques inhérentes à la notion. Par exemple, l'équité inter-générationnelle versus l'équité intra-générationnelle, ou la liberté de choix démocratique versus les contraintes nécessaires pour imposer des objectifs à long terme (voir à ce sujet Dovers et Handmer, 1998).

C'est pourquoi, il faut se garder de tomber dans le piège qui consiste à rechercher *un accord conceptuel précis* sur la définition du développement durable, piège dénoncé par exemple par O'Riordan, prétendant ironiquement que cette notion est « délibérément vague et auto-contradictoire, de telle sorte que des successions sans fin de scientifiques et de diplomates puissent passer de nombreuses et confortables heures à tenter de la définir avec succès » (en 1988, cité par Reid, 1995, p. 221). Pourtant, cinq ans plus tard, O'Riordan concédait : « Le terme a tenu... Qu'on le veuille ou non, le « développement durable » est avec nous pour toujours » (cité par Reid, 1995, p. 221). Pour mieux cerner cette indétermination, ses causes et ses fonctions, il faut se tourner vers le rapport entre les définitions et leur emploi dans le champ politique au sens large.

## IV. « UN CONCEPT CONTESTABLE »

### A. Deux niveaux de compréhension

Comme nous l'avons vu, la notion de développement durable avance à la fois sur un plan général de compréhension intuitive, et sur un plan technique reposant sur des travaux que l'on peut appeler plus « experts ». Nous revenons sur cette constatation, à partir d'un auteur qui, dans un sens très proche, affirme que le

développement durable ne peut être qu'un « *concept contestable* », dans le sens où il y a accord sur le premier niveau, mais d'irréductibles contestations sur le second. Pour M. Jacobs (1999) en effet « comme d'autres termes de nature politique (démocratie, liberté, justice sociale, et ainsi de suite), le développement durable est un « concept contestable ». Les concepts contestables sont complexes et normatifs et offrent deux niveaux de significations. Le premier niveau est unitaire mais vague : il peut souvent être exprimé à travers une courte définition (par exemple : « un gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple »). Généralement il y aura un certain nombre de telles définitions, mais cela, pas plus que leur côté vague, n'entraîne pas que ces concepts soient insignifiants, ni inutiles.

La caractéristique intéressante des concepts contestables se situe au second niveau de signification. C'est ici que la contestation se produit : des arguments politiques sont déployés à propos de l'interprétation du concept en pratique (...). A peu près tout le monde est favorable à la démocratie, la liberté, la justice sociale ; le débat porte sur la signification de conceptions alternatives à ces sujets au second niveau. Le développement durable est un concept contestable de cette espèce » (Jacobs, 1999, pp. 25-26).

Pour Jacobs, il y a donc un accord sur le premier niveau, mais une contestation à propos du second. Il n'y a pas de sens à vouloir « sécuriser » un accord universel sur ce second niveau : cela ne peut se produire, car ceux qui sont concernés ont des valeurs, des intérêts, des priorités différents. A ce second niveau, « les désaccords à propos de la « signification du développement durable » ne sont pas des discussions sémantiques, mais *sont* les arguments politiques dont est constituée l'expression » (id., p. 26).

Cette conception permet d'éclairer ce que nous venons d'établir à propos des définitions de la notion.

On a vu en effet apparaître dans ce qui précède la double nature du concept. Les définitions les plus larges peuvent être acceptées, et le sont, de façon assez générale, comme cela est attesté de longue date. Tolba se lamentait que le développement durable était devenu « un article de foi, un *shibboleth*, souvent utilisé, rarement expliqué » (Tolba, 1984, d'après Lélé, 1991, p. 607; *shibboleth* peut être traduit par « principe », mais aussi par « mot de passe »). « L'expression « développement durable » contient un pouvoir qui subsiste du fait que la plupart des gens ont envie d'y croire (...). C'est un article de foi, et en ce sens presque une idée religieuse, similaire à la justice, l'égalité, la liberté » (Pearce, 1993, pp. 183-184). « Le développement durable est avant tout un « projet de société », une idéologie politique » (Crabbé, 1997, p. 31). Mais dès que l'on entre davantage dans les détails des énoncés, on voit poindre les différences d'accent, de priorités, de conceptions, ce qui renvoie le problème, non pas à un accord introuvable, mais à l'analyse des débats et des pratiques.

## B. Types de références à la notion de développement durable

Dans le fil de cette réflexion, une autre question vaut ici d'être posée. Elle concerne les rapports entre les définitions, la notion, l'idée du développement durable, d'une part, et *les pratiques dans lesquelles celui-ci est pris comme référence*, d'autre part. A ce sujet, une distinction schématique a été proposée par Maier (1999), dans un article sur le rôle des idées dans la politique du développement durable. Maier distingue trois possibilités de rapports entre idées, intérêts et actions.

La première (qu'il appelle « *ideas as hooks* ») est l'utilisation de l'idée de développement durable comme une couverture, un nouvel habillage d'une action guidée par un intérêt, sans que l'idée en question ne l'ait modifiée. L'idée n'est ici adoptée que pour des motifs « stratégiques ».

La seconde (« *ideas as road maps* ») est l'utilisation de l'idée pour recombinaison quelque peu des intérêts divergents en vue d'une action qui les satisfasse en partie, mais de façon commune.

La troisième (« *ideas all the way down* ») est la reformulation des intérêts eux-mêmes à partir de l'idée de développement durable.

L'ouverture de la notion de développement durable prête facilement le flanc à la première utilisation. Nous rencontrons des cas où des actions sont sensées « promouvoir le développement durable » sans que l'on perçoive en quoi cet objectif proclamé a modifié les usages antérieurs.

Il faut cependant voir que même cet usage stratégique ne se produit pas toujours sans conséquence. Il peut donner lieu à une contestation, ou une réaction, qui aboutit à le prendre à son propre jeu, pour autant que la situation ou les rapports de force s'y prêtent. Dans ce sens, I. Stengers (1999), propose par exemple pour la recherche scientifique affirmant s'inscrire dans le développement durable, de poser des questions auxquelles doivent répondre les chercheurs dans leurs projets, pour éviter, ou limiter cette « relabellisation » de leur part. Ceci vaut également pour des discours d'entreprises par exemple, comme d'ailleurs pour tout objectif politique affirmé, pour lequel des comptes peuvent être demandés par tel ou tel groupe mobilisé.

La seconde utilisation des « idées » est davantage celle préconisée par les pouvoirs publics. Ainsi G. H. Brundtland déclara à Rio, qu'à la fin des travaux « la direction vers laquelle nous mettons le cap aura été définie » (Gouzée, 1993, p. 19). Et en ce qui concerne Maier (1999, p. 10), la promesse du développement durable, en tant que conciliateur d'intérêt est *la* caractéristique qui définit le développement durable, et dès lors, les décideurs politiques peuvent avidement s'emparer de cette « *road map* ».

Pour concrétiser cette direction, les pouvoirs publics ne se limitent pas à utiliser des définitions du développement durable, mais se réfèrent à des accords officiels plus précis - déclarations, conventions, législations -, ou encore à des indicateurs, qui permettent dans une certaine mesure d'éviter l'écueil du flou de la notion. On observera cependant que ces définitions plus pragmatiques d'objectifs ne peuvent pas pour autant se dissocier d'accords ou de débats sur les notions, puisqu'elles en découlent. Ces débats reviendront donc tôt ou tard dans les justifications, dans les priorités, ou dans les applications de ces textes.

Reste la troisième utilisation possible des « idées », celle par laquelle elles redéfiniraient les intérêts eux-mêmes en fonction de l'objectif qui y est contenu. Cette compréhension serait susceptible de « retravailler » les intérêts, de les ordonner, de les hiérarchiser d'une façon différente. Cette modalité de l'utilisation des idées se heurte aux processus et aux rapports de force existants, et implique une « prise au sérieux » à un degré plus fondamental que dans les deux cas précédents de la réorganisation nécessitée par l'idée de développement durable. Pour certains acteurs, tels que des groupements militants ou des chercheurs, c'est pourtant là une ambition nécessaire découlant du projet, et les objectifs qui y sont inclus ne peuvent être atteints si l'on veut faire l'économie de cette réorganisation. Et à l'inverse, une telle réorganisation est redoutée par un auteur comme Meuwly, par exemple, croyant voir dans le développement durable le masque d'une emprise renforcée de la planification « programmée » de la vie sociale (1999, p. 113).

Pour Maier, qui observe les politiques concrètes, cette situation peut se produire partiellement suite à des crises. Il arrive en effet que des intérêts ébranlés de la sorte, puissent être en partie reconditionnés par des idées régulatrices. On pourrait trouver ici une raison pour laquelle, dans des travaux sur le développement durable, l'accent est mis sur des crises possibles, voire sur des « dramatisations » de la situation à laquelle conduiraient les processus actuels sans changement.

### C. Cinq caractéristiques guides

En tenant compte de ce qui vient d'être vu à propos des définitions de la notion de développement durable et de son statut par rapport aux pratiques, il peut être utile néanmoins d'adopter en guise de conclusion, une certaine conception du développement durable pouvant servir de référence opérationnelle. Nous savons que le choix proposé est en partie arbitraire. Mais nous prenons ici l'orientation de considérer ces caractéristiques comme *des lignes de débats* autour d'un concept contestable.

C'est ainsi que nous retiendrons les caractéristiques suivantes pour qualifier cette notion :

- promotion de la protection de l'environnement,
- vision mondiale,

- souci de l'équilibre entre présent et futur,
- recherche d'intégration entre les différentes composantes du développement,
- affirmation de la nouveauté du projet de développement durable.

Les quatre premières caractéristiques ont été rencontrées abondamment parmi les présentations qui précèdent. Elle apparaîtront d'ailleurs encore mieux si on se penche plus en détail sur des textes et des pratiques.

La cinquième caractéristique, concernant la nouveauté du projet, n'est généralement pas reprise en tant que telle dans les principes de base de la notion. Pourtant cette « méta-caractéristique » est inhérente au projet même, elle justifie précisément le travail de définition. C'est pourquoi nous estimons qu'elle peut gagner à être explicitée avec les autres, car elle aussi peut faire l'objet de débats significatifs.

Le travail sur les définitions ne constitue cependant qu'une étape, et il s'agirait de regarder plus finement de quelles façons la notion de développement durable a influencé des interactions diverses entre acteurs préoccupés par les problèmes qu'elle souligne, en même temps que ces interactions se sont combinées pour constituer les contenus et les pratiques rattachés à cette notion. C'est ce à quoi nous nous essayons dans notre ouvrage « Le développement durable. Constitution et dynamique d'un projet » (Zaccaï, 2002) dont cet article constitue le premier chapitre.

### BIBLIOGRAPHIE

- BECKERMAN W., 1998. Sustainable Development and Obligations to Future Generations. *Fairness and futurity* (Dobson A.), Oxford University Press, Oxford, pp. 71-117.
- BOLTANSKI L. & THEVENOT L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, coll. Nrf Essais, Paris,
- COMMISSION MONDIALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (CMED), 1988. *Notre avenir commun*, Ed. du Fleuve, Québec.
- CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, 1992a. *Déclaration de Rio*, ONU, New York.
- CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, 1992b. *Action 21*, ONU, New York.
- CRABBÉ P., 1997. Sustainable Development : Concept, Measures, Market and Policy Failures at the Open Economy, Industry and Firm Levels - *Conference Paper in CANSEE 97*, Canadian Society for Ecological Economics, Mac Master University, Hamilton.



- DOVERS S., HANDMER J. W., 1998. *Contradictions in Sustainability*. Working paper, Centre for Resource and Environmental Studies, Canberra.
- KALAW M., 2000. A People's Earth Charter. *Earth Summit 2002. A new deal* (Dodds F.), Earthscan, London, pp. 87-95.
- GODARD O., 1994. Le développement durable, paysage intellectuel. *Nature Sciences Société*, 1994-2, pp. 309-322
- GODARD O., 1997a. Le développement durable, nouveau référent ou nouvel objet pour la recherche scientifique ? *Journées annuelles Natures Sciences Sociétés, 11-12/12/97*, Institut National de Recherche en Agronomie (INRA).
- GODARD O., 1997b. Le développement durable: des théories aux stratégies. *OCL*, Vol. 4, n° 6, nov-déc. 1997, pp. 411-416.
- GOUZÉE N., 1993. Un an après la CNUED de Rio : vers un soutenable développement du Bien-être ? *Wallonie*, n° 27, pp. 13-22.
- GOUZÉE N., 1995. L'écologie, message de modestie, de diversité ou de pluralisme. *Confrontations*, Luc Pire, Bruxelles, pp. 175-201
- HARRIBEY J-M, 1998. *Le développement soutenable*, Economica, coll. Economie Poche, Paris.
- JACOBS M., 1998. Sustainable Development as a Contested Concept. *Fairness and futurity* (Dobson A.), Oxford University Press, Oxford, pp. 21-45.
- LATOUCHE S., 1999. La « double imposture » du développement durable. *Geographica Helvetica*, Heft 2-1999, pp. 90-96.
- LÉLÉ, S., 1991. Sustainable Development : A critical Review. *World Development*, Vol. 19, n° 6, pp. 607-621.
- LIPIETZ A., 1999. *Qu'est-ce que l'écologie politique ? La Grande Transformation du XXI<sup>ème</sup> siècle* », La Découverte, coll. « Sur le vif », Paris.
- MAIER M. L., 1999. The role of ideas in the Politics of Sustainable Development. *WGES Newsletter*, 19, European University Institute, Robert Schuman Centre, pp. 7-12.
- MEUWLY O., 1999. *Le développement durable. Critique d'une théorie politique*, L'Age d'Homme, Lausanne.
- PEARCE D., 1991. *Blueprint 2. Greening the World Economy*, Earthscan, London.
- PEARCE D., 1993. *Blueprint 3. Measuring sustainable development*, Earthscan, London.
- PEARCE D., 1999. *Economics and Environment. Essays on Ecological Economics and Sustainable Development*, Edward Elgar, Cheltenham, Northampton.
- REID D., 1995. *Sustainable development an introductory guide*, Earthscan, London.
- RIST G., 1996, *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Presse de Sciences Po, Paris.
- SACHS I., 1997. Sur un ciel d'hiver, quelques hirondelles... *Ecodécision*, n° 24, pp. 19-22.
- STENGERS I., 1999. Le développement durable : une nouvelle approche ? *Alliage*, n° 40, pp. 31-39
- UNION MONDIALE POUR LA NATURE (UICN), PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) et FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF) (1991). *Sauver la planète*, IUCN, Gland.
- WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (WCED) (1987). *Our common future*, Oxford University Press, Oxford.
- ZACCAÏ E., 2002. *Le développement durable. Constitution et dynamique d'un projet*, P.I.E.-Peter Lang S.A., Bruxelles.

© PIE-Peter Lang, Bruxelles, 2002

Adresse de l'Auteur :  
 Edwin ZACCAÏ  
 Institut de Gestion et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)  
 CP 130/2 Université Libre de Bruxelles  
 50, Avenue Franklin Roosevelt  
 B-1050 Bruxelles  
 Belgique